

Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Gestionnaires du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 30 mars 2021

OBJET : RAPPEL | Trajectoire lors de réactions provoquées par un équipement de protection individuelle ou une solution hydro-alcoolique et demande de masques pour petit visage

Nous vous rappelons que vous devez suivre la trajectoire suivante pour toute demande d'équipement de protection individuelle spécifique à une condition personnelle (réaction cutanée, petit visage, etc.).

Vous devez interpellier, par courriel (**objet du courriel** : Réactions *EPI* ou *SHA* OU Masque pour petit visage), [l'AGP prévention](#) attiré à votre direction en lui mentionnant les informations suivantes :

- Nom, prénom de l'employé
- Titre d'emploi
- Explication de la réaction
- Antécédent médical relié à la condition actuelle
- Matricule
- Le nombre de jours travaillés
- EPI ou produit en cause (modèle, cie, etc.)
- Photo de la réaction (si réaction cutanée)
- L'unité administrative pour l'imputation des coûts
- Toutes autres informations jugées pertinentes à l'analyse du dossier.

Une analyse de la demande sera effectuée et des recommandations vous seront émises selon la situation.

Prenez note que lors de l'émission d'une recommandation en lien avec du matériel, la Direction de la logistique est informée par le SPSST afin d'acheminer la première commande et vous attribuer une allocation pour vos demandes subséquentes.

« *Signature autorisée* »
Mélanie Lambert, CRHA
Chef de service de la prévention,
santé et sécurité au travail

« *Signature autorisée* »
Paméla Laforest
Coordonnatrice logistique
Direction de la logistique

Contenu et diffusion approuvés par : Josée Soucy, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques